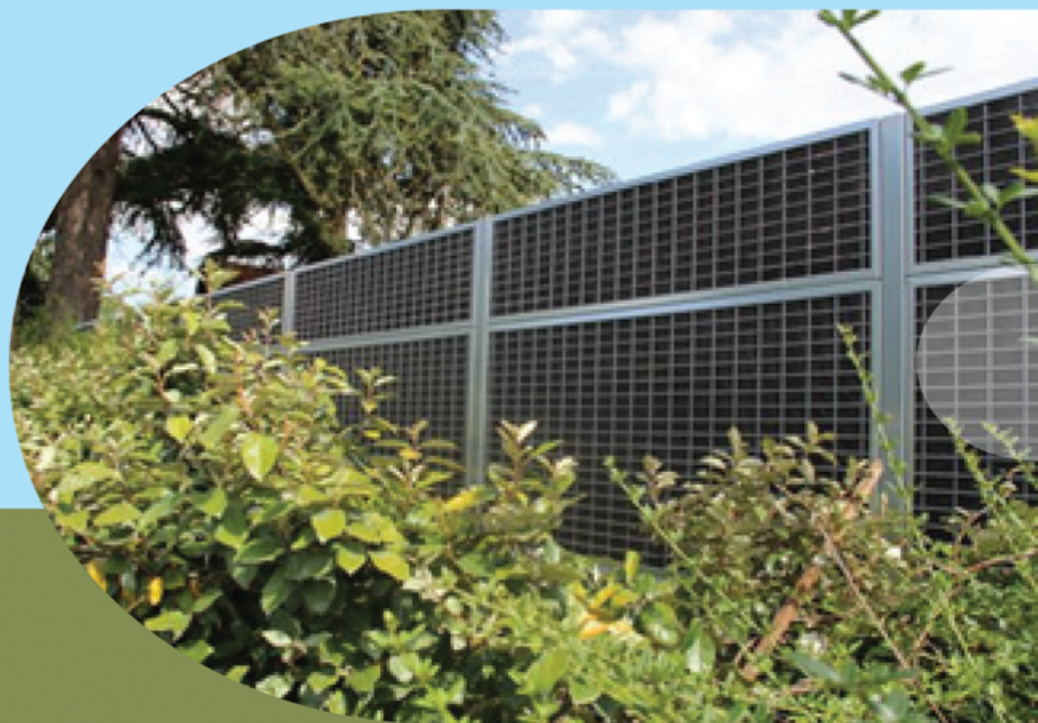


FERMISOL

www.fermisol.com

LA CLÔTURE ANTI BRUIT

Installez une clôture anti bruit esthétique
en panneaux végétalisables et personnalisables aux performances certifiées*



Les performances en absorption et en isolation acoustique
sont testées et validées en laboratoire spécialisé selon
les normes européennes en vigueur pour les murs anti bruit*

*NF EN ISO 354, NF EN 1793-1 et NF EN ISO 11654
EN ISO 140-3, EN ISO 717-1 et NF EN 1793



La clôture anti bruit FERMISOL

Le Bruit : une nuisance insupportable !

Selon une enquête de l'INSEE, plus d'un français sur deux se dit gêné par le bruit à son domicile.
Le stress engendré par l'exposition au bruit a des effets très néfastes sur la santé : troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires...

Un environnement non bruyant est aussi l'un des premiers critères de choix dans la recherche d'un logement.

FERMISOL : une amélioration significative de votre confort acoustique

Une solution pour se protéger du bruit existe ; ce sont les murs anti bruit, réservés essentiellement à des besoins industriels (usine bruyante ou autoroute).

Fermisol s'est inspiré de leur technologie afin de les démocratiser et de les rendre accessibles aux particuliers et aux professionnels souhaitant se protéger des nuisances sonores engendrées par le voisinage, une route ou des appareils bruyants (pompe à chaleur, climatiseur...).

La technologie utilisée dans la fabrication de ces panneaux permet de réduire de façon significative le bruit ressenti.

Les clôtures FERMISOL peuvent atténuer les nuisances sonores dans la zone protégée entre dix et quinze décibels : la sensation de bruit paraît, ainsi, deux fois moins forte*.

* une baisse de 10 dB(A) correspond à une division par deux de la sensation auditive (« le bruit paraît deux fois moins fort ») : source Observatoire du Bruit en ile de France



Les clôtures FERMISOL répondent parfaitement à cette recherche d'amélioration de votre confort acoustique:

- Fabrication fiable et robuste, conçue pour résister de longues années
- Panneaux composés d'un cadre périphérique en acier galvanisé dans lequel est inséré un isolant acoustique rigide en laine de roche, protégé par une toile géo textile traitée anti UV.
Ce complexe isolant est revêtu sur les deux faces par des panneaux en grillage galvanisé très résistant destiné à servir de support de végétalisation.
- Plusieurs hauteurs possibles en superposant les panneaux de hauteur de 1m ou 0,50m
- Possibilité de fabrication de panneaux sur mesure dans nos ateliers
- Personnalisation possible de l'aspect extérieur : végétalisation naturelle ou artificielle, lames de bois, acier laqué....

FERMISOL

Chez les Particuliers

Installez une clôture FERMISOL pour réduire jusqu'à 50% la sensation de bruit*

* une baisse de 10 dB(A) correspond à une division par deux de la sensation auditive (« le bruit paraît deux fois moins fort ») : source Observatoire du Bruit en ile de France

Pour se protéger du bruit routier

Difficile de profiter de sa terrasse ou de son jardin quand le calme est gâché par le bruit des véhicules. Une voiture qui passe devant chez vous peut représenter une nuisance proche de 65 dB(A). Une clôture bien conçue peut réduire de moitié la sensation de bruit !*



Pour se protéger des bruits de voisinage

Vous avez l'impression que vous participez aux conversations de vos voisins « comme si vous y étiez », les bruits de jeux d'enfants, de piscine, de musique vous gâchent le plaisir que vous avez à profiter de votre extérieur. Les bruits de voisinage peuvent vite devenir insupportables et devenir des sources de conflits graves !

Retrouvez votre tranquillité et installez une clôture anti bruit FERMISOL !



Pour se protéger des nuisances sonores d'un équipement bruyant

Aujourd'hui les équipements de chauffage, de climatisation – pompe à chaleur, climatiseur... - sont économes et de plus en plus performants mais sont souvent installés à l'extérieur des habitations et générateurs de nouvelles nuisances sonores. Le bruit de voisinage est très encadré par la loi (1). Les habitations voisines peuvent être gênées par votre nouvel équipement. Une clôture FERMISOL bien placée devant votre équipement pourra vous permettre de vous conformer à la législation et protéger vos relations de voisinage !

(1) décret 2006-1099 du 31 août 2006 sur les bruits de voisinage.

FERMISOL

Chez les Professionnels

FERMISOL s'adapte à votre problématique. Notre bureau d'études vous proposera une solution personnalisée et nous la fabriquerons sur mesure dans nos ateliers.

Des configurations efficaces certifiées par des tests en laboratoire, esthétiques, personnalisables et rapidement installées.

Stations de lavage



Pompes à chaleur, groupes de froid, extracteurs industriels...



Le décret sur les bruits de voisinage doit être particulièrement respecté par les installations des professionnels. Les litiges sont fréquents entre les riverains de station de lavage, de pompes à chaleur, de groupes de froid...et si la limite autorisée d'émergence* est dépassée, le professionnel sera condamné à cesser son activité.

Il devra donc trouver une solution de réduction du bruit émis.

De nombreux Architectes, Maîtres d'œuvre et Professionnels du bâtiment nous prescrivent régulièrement. Notre bureau d'études saura vous conseiller pour vos réalisations sur mesure les plus complexes.

*l'émergence représente la différence en décibels, dans un lieu donné, entre le niveau de bruit « avec et sans » le bruit particulier de l'équipement considéré.

FERMISOL

Une installation simplifiée, modulable et sur mesure

Grâce à leur conception modulaire, les clôtures anti bruit FERMISOL s'adaptent à la plupart des configurations d'installation, de la plus simple à la plus complexe. Nos panneaux sont livrés prêts à poser, avec des poteaux adaptés (à sceller ou sur platines), la visserie complète et la bande d'isolation acoustique à poser entre les différentes hauteurs de panneaux. Cette installation peut être réalisée directement par le client particulier ou bien par un professionnel.



Une esthétique personnalisable

Des clôtures anti bruit esthétiques, végétalisables et personnalisables

En standard : une alliance de l'acier et du brun très tendance avec 2 faces végétalisables

En option :

- des lames de bois autoclaves
- des tôles laquées perforées ou non
- de la végétalisation artificielle

Nos panneaux peuvent également servir de support à toutes vos idées de décoration !



Un réseau de représentants régionaux, proches de vous et disponibles

FERMISOL est présent sur toute la France et les pays limitrophes, consultez nous, c'est sans engagement ! Notre bureau d'études se chargera de réaliser une pré étude acoustique gratuite et réalisera un devis personnalisé par rapport à vos attentes et votre situation particulière. Si malheureusement nous ne pouvons rien pour vous, nous vous le dirons aussi ! Notre représentant régional vous rencontrera ensuite pour affiner et valider cette étude. C'est une démarche professionnelle et sans engagement de votre part !



FERMISOL

FERMISOL 13 bis Av Descartes - 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Tél: 05 56 32 33 17 - Fax: 09 67 05 33 17 - info@fermisol.com - www.fermisol.com

ne pas jeter sur la voie publique. document et photos non contractuels; droit d'utilisation et de reproduction réservés.

FERMISOL